



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

**PARQUET NATIONAL FINANCIER**

# **COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER**

Paris, le 24 janvier 2024

Le procureur de la République financier informe qu'il a interjeté appel ce jour de la décision rendue le 17 janvier 2024 par la 32<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, prononçant la relaxe de MM. Olivier Dussopt et Olivier Brousse, ainsi que de la société SAUR des chefs de favoritisme, complicité et recel de ce délit.

Il estime que cette décision soulève des questions de droit au regard du délit de favoritisme, qui méritent d'être soumises à l'examen de la cour d'appel.

Le procureur de la République financier  
Jean-François Bohnert